

CONSEIL SUPERIEUR DES MESSAGERIES DE PRESSE

Commission de suivi de la situation économique et financière des messageries

AVIS

27 juin 2014

La Commission de suivi de la situation économique et financière des messageries (ci-après « la Commission ») a été instituée par l'article 12 du règlement intérieur du CSMP pour assister le Conseil supérieur dans l'accomplissement des missions définies aux 10° et 11° de l'article 18-6 de la loi du 2 avril 1947 modifiée. Aux termes du 10° de cet article 18-6, le CSMP exerce le contrôle comptable des messageries de presse. Aux termes du 11° de ce même article, le CSMP dispose d'un droit d'opposition sur les décisions des messageries de presse susceptibles d'altérer le caractère coopératif du système collectif de distribution de la presse ou de compromettre son équilibre financier.

Dans ce cadre, la Commission a pris connaissance, au cours de ses séances des 22 et 23 mai 2014, des informations relatives à la situation des messageries que celles-ci lui ont communiquées : comptes de l'exercice 2013, exécution du budget sur les premiers mois de 2014 et perspectives pour la fin de l'exercice 2014 et le début de 2015.

A l'issue de cet examen, et après avoir auditionné, d'une part, les dirigeants de Presstalis et, d'autre part, les dirigeants des MLP, la Commission a adopté l'avis suivant.

1 – Situation de Presstalis

La Commission a pris connaissance des comptes sociaux de Presstalis et a constaté que la société avait clos son exercice 2013 sur un résultat d'exploitation positif de 27,3 millions d'euros et une perte nette de [-60,4] millions d'euros, contre [-2,3] millions d'euros de perte d'exploitation et [-46,3] millions d'euros de perte nette à l'issue de l'exercice 2012. Le résultat d'exploitation est en hausse sensible grâce aux efforts de réduction de coûts (transport, personnel), il doit cependant être rappelé que le résultat d'exploitation 2012 avait été impacté par une provision sur le compte courant SPPS à hauteur de [-18,3] millions d'euros, alors qu'en 2013, c'est le résultat net qui supporte une provision nette de 17 millions d'euros sur les titres de cette filiale ainsi que des dépréciations des titres SAD et Soprocom.

Au niveau du groupe, l'exercice 2013 se solde par un équilibre d'exploitation (résultat positif de 1,8 million d'euros) contre une perte d'exploitation consolidée à hauteur de [-14,6] millions d'euros à fin 2012. Le résultat net consolidé part du groupe reste négatif à [-65,8] millions d'euros contre [-60,7] millions d'euros à fin 2012. Ces chiffres traduisent une amélioration relative de l'exploitation de cette messagerie malgré la baisse de l'activité (-7,6% de baisse des ventes en montant fort), en raison des efforts de réduction de coûts, notamment de personnel (près de 15 millions d'euros de diminution du poste "charges de personnel" en consolidé). Le résultat net est en revanche impacté par la charge nette liée aux plans sociaux.

Pour 2014, la Commission a noté que la direction de Presstalis prévoyait de clore l'exercice sur un résultat d'exploitation consolidé proche de l'équilibre, sur la base d'une baisse d'environ 3,5% des ventes en montant fort par rapport à 2013, contenue grâce à la mise en place d'une politique de reconquête et à la recherche d'opportunités sur la distribution des produits hors presse. Cette prévision tient compte du plan de réduction des effectifs qui a été finalisé dans le cadre des

négociations avec les organisations représentatives du personnel menées sous l'égide de M. Raymond Redding.

Les éléments fournis par la direction de Presstalis sur les 4 premiers mois de 2014 montrent une légère dérive du résultat d'exploitation, liée au retard dans la réalisation du schéma directeur du niveau 2 et au coût des régies.

La Commission a pris connaissance des prévisions de trésorerie établies par les dirigeants, qui montrent une stabilité de celle-ci sur la période 2013 - 2015 en intégrant toutes les mesures prévues dans l'accord tripartite signé le 5 octobre 2012 entre l'Etat, Presstalis et les coopératives d'éditeurs associées de Presstalis. L'année 2016 pourrait être plus tendue et la trésorerie ne restera positive que dans l'hypothèse où seront achevées, dans les conditions prévues, la restructuration sociale, la réforme industrielle et la rénovation des systèmes d'information, ainsi que les cessions d'actifs immobiliers et de filiales.

La Commission attire l'attention du Conseil supérieur sur le fait que la situation de Presstalis reste fragile, avec des capitaux propres sociaux négatifs de [-181,2] millions d'euros à fin 2013, et que tout décalage dans la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre de l'accord tripartite risquerait de compromettre l'équilibre financier à court terme.

2 – Situation des MLP

La Commission a pris connaissance des comptes sociaux des MLP et a constaté que la société avait clos son exercice sur un résultat d'exploitation à l'équilibre (résultat de 0,5 million d'euros), à comparer à un résultat d'exploitation négatif de [-2,5] millions d'euros pour l'exercice 2012. La Commission note que la société attribue cette amélioration, dans un contexte de baisse de l'activité (baisse des ventes en montant fort de - 7,7%), à des effets prix et à la baisse des charges variables. Compte tenu de 9,9 millions d'euros de dotations aux provisions sur titres de participations (principalement Forum diffusion presse et Agora expansion), la société a enregistré une perte nette de [-9,9] millions d'euros en 2013 contre une perte de [-10,5] millions d'euros en 2012.

Les comptes consolidés font apparaître un déficit d'exploitation de [-2,4] millions d'euros en diminution par rapport à celui de l'exercice 2012 qui avait atteint [-5,6] millions d'euros. Compte tenu d'un résultat exceptionnel négatif de [-2,3] millions d'euros, le résultat net consolidé part du groupe est une perte de [-6,7] millions d'euros, très proche du résultat enregistré en 2012 ([-7,0] millions d'euros).

La Commission a noté que la direction des MLP prévoit d'enregistrer en 2014 une baisse de 26% des ventes en montant fort due en partie à des pertes de titres (presse et hors presse) à forts volumes. Malgré cette baisse d'activité, la société prévoit de clore l'exercice 2014 sur un résultat d'exploitation consolidé proche de l'équilibre, grâce à des efforts budgétaires importants, en particulier sur la gestion des personnels intérimaires. La Commission note également que la société indique que les activités de distribution des produits hors presse qu'elle a perdues dégageaient de faibles marges. Les éléments fournis par la direction des MLP sur les résultats des trois premiers mois de 2014 montrent une évolution des résultats d'exploitation meilleure que prévue. Cependant le résultat final est impacté pour près de 1 million d'euros par la provision passée pour la liquidation judiciaire d'un dépôt. La Commission note que la société met en garde contre une augmentation possible des coûts de régie en 2015, ces coûts n'étant pas à l'heure actuelle répercutés dans les barèmes.

La Commission attire l'attention du Conseil supérieur sur le fait que la situation des MLP reste fragile, les capitaux propres à fin 2013 étant négatifs de [-9,8] millions d'euros dans les comptes sociaux, et la trésorerie disponible ayant fortement diminué en 2013.

Conseil supérieur des messageries de presse

Commission de suivi de la situation économique et financière des messageries

Avis du 27 juin 2014

3 – Questions communes à l'ensemble de la filière

Dans son précédent avis en date du 11 juillet 2013, la Commission avait exprimé son inquiétude face aux retards pris dans l'exécution des mesures de restructuration nécessaires pour permettre à la filière de surmonter les difficultés occasionnées par la baisse tendancielle des ventes au numéro des titres de presse écrite.

La Commission constate que, depuis cette date, des efforts significatifs ont été entrepris par les acteurs du système collectif de distribution pour rattraper en partie ces retards.

En ce qui concerne la mise en place d'un système d'information commun à l'ensemble du réseau de distribution, le Conseil supérieur a arrêté l'option stratégique consistant à recourir à une architecture intégrée reposant sur des solutions progiciels disponibles sur le marché et devrait prochainement adopter le cahier des charges correspondant à cette option. La Commission invite très vivement les messageries de presse, ainsi que tous les autres acteurs de la distribution, à s'inscrire activement dans la démarche conduite par le Conseil supérieur et à œuvrer à la mise en place de cette solution qui devrait permettre, selon les estimations du cabinet Ernst & Young, de réaliser dès 2016, une économie d'environ 12 millions d'euros par an sur les coûts globaux de fonctionnement de la filière. A cet égard, la Commission insiste sur la nécessité de veiller à ce que le système d'information soit bien au service de l'ensemble du réseau, ce qui implique que sa mise en œuvre soit confiée à une structure commune à Presstalis et aux MLP.

En ce qui concerne le « décroisement des flux », la Commission a pris note du constat effectué par MM. Marc Schwartz et Laurent Inard, selon lequel la mise en place de transports mutualisés au niveau 1 a débuté en mai 2013 et se déroule conformément au calendrier convenu entre les messageries, ce qui devrait générer, en année pleine, une économie globale de 2,6 millions d'euros par an sur les coûts de fonctionnement de la filière. La Commission note en revanche qu'à ce stade, les messageries n'ont toujours pas réalisé de progrès significatifs sur la mise en place d'une société commune de moyens chargée de gérer le transport au niveau 1. La Commission invite le Conseil supérieur à faire avancer cette question, sur la base des conclusions que lui remettront MM. Schwartz et Inard.

Enfin, la Commission est inquiète des retards qui affectent la mise en œuvre de la restructuration du niveau 2, conformément au schéma directeur adopté en juillet 2012 par le Conseil supérieur. Elle note pourtant que cette restructuration devrait, selon les dernières estimations communiquées par les messageries, procurer à la filière une économie globale de 5,9 millions d'euros par an. Elle prend acte des efforts actuellement entrepris par le Président du Conseil supérieur pour analyser les situations et tenter de surmonter les blocages constatés, ainsi que des déclarations faites par les présidentes de Presstalis et de MLP quant à leur volonté de mettre en œuvre les restructurations prévues au schéma directeur. Elle invite très vivement les deux messageries, ainsi que les dépositaires bénéficiaires de décisions de rattachement prises par la CDR à s'engager plus activement qu'ils ne l'ont fait à ce jour dans les opérations de cessions et d'acquisitions nécessaires à la mise en œuvre du schéma directeur. A cet égard, la Commission considère que les bénéficiaires de décisions de rattachement qui n'ont fait l'objet d'aucun recours, doivent effectuer les démarches pour la mise en œuvre effective de ces décisions, notamment en saisissant sans tarder le Conseil supérieur d'une demande de conciliation s'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord avec les titulaires de dépôts rattachés sur la date de mise en œuvre ou sur le montant à verser en application de la méthodologie agréée par le Conseil supérieur.

Conseil supérieur des messageries de presse

Commission de suivi de la situation économique et financière des messageries

Avis du 27 juin 2014